

# PLAN DE DECONFINEMENT

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

### #EnviedEmbruns

(Envie d'embruns)

Depuis le 14 mars l'ensemble des activités nautiques ont été suspendues. Dans un objectif de reprise de ses activités, la Fédération Française de Voile souhaite la réouverture des clubs de voile dans le contexte du déconfinement progressif de la population française : « **Vivre avec, agir progressivement, adapter territorialement** » (Edouard Philippe, discours devant l'Assemblée nationale du 28 avril 2020).

La voile est une activité physique et sportive de grand air pratiquée en environnement nautique naturel (mer, lacs, rivières,...), individuellement ou en équipages réduits, à l'école, entre amis ou en famille. La pratique de la voile a des vertus avérées sur la santé et le bien vivre à tous les âges de la vie. La voile se pratique dans de grands espaces naturels et aérés avec une très faible densité humaine, sous réserve de respecter les mesures de distanciation sociale lors de l'accueil et des départs de clubs. La responsabilité et la solidarité traditionnelles des marins, associées à un secteur économique et social d'encadrement des pratiques par des personnes compétentes, garantie une protection des pratiquants et leur assistance en cas de difficulté très largement sans recours aux services publics de secours. La voile, au regard du COVID-19, est une activité estimée « Low Risk » [par la Commission Médicale de la Fédération Internationale de Voile \(World Sailing\)](#). (*Sailing is considered a "low-risk" sport regarding Covid-19 – Medical Commission - World Sailing - April 2020*).

En complément des interactions limitées entre individus, pour prendre en compte le contexte exceptionnel de l'épidémie du Covid-19, les clubs de voile et structures d'accueil nautique sont prêts à prendre des mesures complémentaires exceptionnelles afin de protéger leurs adhérents, clients, publics, élèves d'un côté et salariés, prestataires et bénévoles de l'autre :

- le port du masque, obligatoire dans les transports, est fortement recommandé (obligatoire) dans le club et jusqu'à l'accès à l'eau (préparation à la navigation) puis dès le retour à terre,
- les pratiques préconisées s'orienteront prioritairement vers les supports et équipements individuels (Paddle, planches, dériveurs solitaires, etc.),
- dans le respect d'une distance sociale de 1,5 mètre à terre,
- avec une personne pour 5m<sup>2</sup> lors des briefings, groupements et préparations physiques, tous obligatoirement en extérieur,
- sous toutes réserves des possibilités d'accès aux plans d'eau, aux ports et rampes d'accès, la fédération ayant demandé à Madame la ministre des sports de préserver les parties de plage permettant l'accès aux plans d'eau (plages interdites par ailleurs jusqu'à nouvel ordre),
- dans le strict respect des consignes gouvernementales et des mesures sanitaires.

**Dans ce cadre la Fédération Française de Voile propose un plan de déconfinement en 3 phases.**

## 1ÈRE PHASE : AVANT LES VACANCES D'ÉTÉ

**GROUPES SCOLAIRES** Sous réserve de conventionnement ou d'accord avec les autorités académiques, accueil des clubs de voile affiliés à la FFVoile et labélisés « école française de voile » de classes partielles par groupes de 15 élèves maximum :

- à partir du 12 mai : ouverture aux écoles élémentaires,
- à partir du 18 mai : ouverture aux collèges,
- à partir du 3 juin : ouverture aux lycées.

**PRATIQUES SPORTIVES DE HAUT NIVEAU** Reprise des pratiques de Haute performance : Sportives et Sportifs de Haut Niveau (SHN) Olympiques et mention particulière, parce que soutenus par une économie française de pointe, pour les Skippers et équipages professionnels de Course au Large (IMOCA, ULTIM, Figaro, etc...), les professionnels et SHN de Fun board et de Kite board, avec leur encadrement technique, dans la limite de 9 SHN maximum entraînés simultanément.

**FORMATIONS DE CADRES** Maintien et reprise des formations de cadres engagées à distance pour partie et en petits groupes limités à 8 stagiaires maximum. pour des aspects pratiques et afin de renforcer l'encadrement.

**PRATIQUES INDIVIDUELLES** Permettre la pratique sportive individuelle en clubs, dans le cadre de pratiques nautiques encadrées ou surveillées au sein d'espaces nautiques sécurisées afin d'alléger le recours aux services de secours.

**PRATIQUES COLLECTIVES ET COMPETITIVES** Organisation de rassemblements dans la limite de 10 personnes maximum en respect des normes de distanciation de 1,5 mètre à terre (briefing) ou 5m<sup>2</sup> par personne (en cas d'exercices à terre).

## 2ÈME PHASE : PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ

### MEMES DISPOSITIONS QUE PRECEDEMMENT ET ...

**VACANCES EDUCATIVES** Organisations des vacances sportives de grand air en accompagnement du programme « Vacances Apprenantes ».

**TOURISME RESIDENTIEL** Accueil, à travers les stages d'été, des touristes et des populations locales en vacances en France, dans le respect des dispositions d'usage estival, pour des pratiques privilégiant les cours particuliers ou en petits groupes distanciés. Organisations de vacances sportives de grand air avec organisation de stages de voile adaptés aux contraintes définies.

**PRATIQUES COMPETITIVES** [Tel que indiqué par le Ministère des Sports](#), interdiction des compétitions jusqu'au 31 juillet, puis redémarrage de la pratique sportive compétitive à l'échelon local pour limiter les déplacements et à faible effectif.

## 3ÈME PHASE : APRÈS LES VACANCES D'ÉTÉ

### MEMES DISPOSITIONS QUE PRECEDEMMENT ET ...

#### PRATIQUES COMPETITIVES :

- Favoriser les compétitions locales,
- Minimiser les déplacements (privilégier les régates locales, de clubs et de bassins,...),
- Reprise du calendrier sportif national (Championnats de France, Régates de grade 4),
- Interdiction des régates internationales sauf les départs de Course au Large autorisés (régates de grades 2 et supérieurs)

Il est entendu que l'ensemble de ces recommandations peuvent évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France, des retours d'expériences et des recommandations Gouvernementales. Par ailleurs, ces mesures peuvent être adaptées en termes de temporalité, connaître des interfaces de transitions et s'appliquer localement de façon plus limitative en fonction des capacités des clubs à assurer prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel. Lorsque ces recommandations évolueront, elles seront publiées et portées à la connaissance des membres de club et des licencié-e-s par la FFVoile via ses différents réseaux de communication.

Par ailleurs, la FFVoile recommande fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicable, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicables et contact avec un malade Covid-19), ainsi que tous ceux présentant des facteurs de risques cardio-vasculaires non contrôlés, des antécédents cardiaques ou pulmonaires, des prises d'anti-inflammatoires ou des hospitalisations récentes **de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant** (téléconsultations possibles en période de confinement).

# RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES À RESPECTER :

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

## Pour les personnes se trouvant ou revenant d'une zone où circule le virus :

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...) ;
- Travailleurs/étudiants : vous pouvez retourner travailler en l'absence de symptômes ;
- Les enfants, collégiens, lycéens peuvent être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée.

## En cas de signes d'infection (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires)

si vous habitez dans une zone où circule le virus ou dans les 14 jours suivant le retour d'une zone où il circule :

- Ne pratiquez aucun effort physique ;
- Contactez le [Samu Centre 15](#) en faisant état de vos symptômes et de votre séjour récent ;
- Evitez tout contact avec votre entourage ;
- Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.